



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
Municipalité de Nantes

Règlement numéro 478-22 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 402-12 afin de modifier les prix des différents permis et certificats

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement sur les permis et certificats no 402-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les prix des différents permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 16 août 2022;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter le projet de règlement;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue et **appuyée par** madame Danielle Boulet, il est résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter le présent projet de règlement :

ARTICLE 1

Le règlement sur les permis et certificats no 402-12 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 4.5 intitulé Coût des permis et certificats est modifié et se lira comme suit :

Liste des permis et leur prix	
Type de permis	Prix
Lotissement	50.00 \$ par lot
Construction habitation, Construction autre usage	50.00 \$
Commercial, industriel	50.00 \$
Construction bâtiment agricole et élevage	60.00 \$
Construction bâtiment accessoire ou annexe	30.00 \$
Transformation, agrandissement, ajout de partie à un bâtiment	30.00 \$
Piscine, antenne	30.00 \$
Certificat d'autorisation abris à bateau	30.00 \$
Accès à la voie publique	30.00 \$
Affichage	60.00 \$
Changement d'usage	30.00 \$
Démolition	15.00 \$
Déplacement mur de soutènement	30.00 \$
Plate-forme flottante, quai	30.00 \$
Réparation, rénovation	30.00 \$
Travaux en milieu riverain	60.00 \$
Usage temporaire	30.00 \$
Autres	30.00 \$
Installation septique	60.00 \$
Transformation, modification, réparation d'une installation septique	60.00 \$
Construction cabinet fosses sèches	60.00 \$
Captage des eaux souterraines	30.00 \$



Permis pour autres règlements provinciaux d'application municipale	60.00 \$
--	----------

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Avis de motion	Le 16 août 2022
Projet de règlement	Le 13 septembre 2022
Consultation publique	Le 11 octobre 2022
Adoption du règlement	Le 11 octobre 2022
Approbation de la MRC du Granit	Non requis
Avis de public d'entrée en vigueur	le 11 novembre 2022

Daniel Gendron,
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier